

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_013

~~~~~

## SEANCE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 14 mars 2025

**PRESENTS :** TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie, RATEL Aurélie, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine

**ABSENTS EXCUSES :** DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien (pouvoir à TAGAND François), MOTTIEZ Adrien, QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise), MOTTIEZ Emmanuel

Monsieur PAREYT Alexandre a été élu secrétaire.

|                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET « GESTION DU SITE DE BISE »</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte financier unique du budget « Gestion du site de Bise » de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 66 631,60 €,
- Constatant que le besoin de financement 2024 est nul,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget « Gestion du site de Bise » comme suit :

↳ Excédent reporté (compte 002) : **66 631,60 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture  
et publication du

Le secrétaire de séance,  
Alexandre PAREYT